



## Elevage

### Akhannouch annonce des dispositions

Etant donné les difficultés vécues dans le secteur de l'élevage, à la suite de la flambée des prix des matières premières sur les marchés mondiaux, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime a annoncé, en marge de la 15<sup>ème</sup> édition du salon Dawajine, les dispositions prises par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances 2013. Elles concernent :

- la réduction des droits d'importation à 2,5% pour les matières premières qui n'étaient pas encore assujetties à ce taux ;
- l'harmonisation de la TVA au taux de 7%, aussi bien en amont qu'en aval de l'industrie provendière ;
- l'autorisation d'incorporation du blé fourrager dans la fabrication des aliments composés.

Par ailleurs, l'Association des Fabricants d'Aliments composés (AFAC) et l'Association Nationale des Producteurs des Viandes de Volailles (APV) ont pour leur part tenu une réunion sous l'égide de la FISA (Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole), afin de réviser : la baisse, les prix des aliments composés destinés à l'alimentation des animaux.